

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 27 mai 2016</b>	<b>N° 2016-273</b>

Convocation du 20 mai 2016

Aujourd'hui vendredi 27 mai 2016 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Alain DAVID, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Martine JARDINE, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, M. Michel LABARDIN, Mme Conchita LACUEY, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, M. Kévin SUBRENAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

Mme Elisabeth TOUTON à Mme Solène CHAZAL-COUCAUD  
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA  
M. Jacques GUICHOUX à Mme Michèle FAORO  
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY  
Mme Christine BOST à M. Serge TOURNERIE  
M. Patrick PUJOL à Mme Anne-Marie LEMAIRE  
Mme Brigitte TERRAZA à Mme Béatrice DE FRANÇOIS  
M. Michel HERITIE à Mme Josiane ZAMBON  
Mme Andréa KISS à M. Michel VERNEJOUL  
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean-Pierre TURON  
Mme Maribel BERNARD à M. Erick AOUIZERATE  
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU  
Mme Anne BREZILLON à M. Nicolas BRUGERE  
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE  
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Brigitte COLLET  
M. Marik FETOUH à Mme Gladys THIEBAULT  
M. Nicolas FLORIAN à Mme Florence FORZY-RAFFARD  
Mme Dominique IRIART à M. Jean-Jacques BONNIN  
M. Thierry TRIJOULET à M. Alain ANZIANI

**EXCUSE(S) :**

Monsieur Jacques COLOMBIER.

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Virginie CALMELS à M. Franck RAYNAL à partir de 10h20  
M. Alain TURBY à M. Kévin SUBRENAT jusqu'à 10h15  
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Martine JARDINÉ à partir de 11h35  
Mme Marie-Christine BOUTHEAU à M. Gérard CHAUSSET jusqu'à 10h10  
Mme Chantal CHABBAT à Mme Christine PEYRÉ à partir de 11h15  
M. Jean-Louis DAVID à M. Stéphan DELAUX à partir de 10h40  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 10h00  
Mme Laurence DESSERTINE à M. Stéphan DELAUX jusqu'à 10h15  
Mme Laurence DESSERTINE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à partir de 11h50  
M. Vincent FELTESSE à Mme Véronique FERREIRA de 10h20 à 11h50  
Mme Magali FRONZES à M. Philippe FRAILE MARTIN à partir de 11h30  
M. Guillaume GARRIGUES à M. Daniel HICKEL à partir de 10h30  
Mme Conchita LACUEY à M. Jean TOUZEAU à partir de 11h45  
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE à partir de 11h30  
M. Michel POIGNONEC à M. Pierre LOTHAIRE jusqu'à 10h40  
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 11h35  
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS à partir 10h50

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Fabien ROBERT à partir de 11h30

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 27 mai 2016</b>	<i><b>Délibération</b></i>
	Direction générale Mobilité  <b>Direction des infrastructures et des déplacements</b>	<b>N° 2016-273</b>

---

**Commune de Pessac - Aménagement du pôle d'échanges multimodal  
de Pessac Alouette France -  
Arrêt du bilan de la concertation - Information - Approbation**

---

Monsieur Christophe DUPRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Au carrefour de plusieurs grands axes structurants de mobilité, l'enjeu du projet du pôle d'échanges multimodal de Pessac Alouette France est d'améliorer la qualité et l'efficacité de liaison entre chaque mode de déplacement sur ce territoire.

Le pôle d'échanges regroupera les modes de déplacement suivants : le train (ligne Bordeaux Arcachon), le tramway (ligne B), le bus (notamment la ligne 44), les V3, les véhicules particuliers, les vélos et les piétons. Il pourra, en outre, être un point de connexion pour une liaison bus vers la zone aéroportuaire.

Ce projet de pôle d'échanges est étudié en lien avec la SNCF qui envisage le déplacement des quais ferroviaires vers l'ouvrage de franchissement situé avenue du Haut-Lévêque et la mise en place d'ascenseurs permettant de relier les quais au passage supérieur du Haut-Lévêque.

## **1 – Contexte de la concertation**

Le projet d'aménagement du pôle d'échanges multimodal de Pessac Alouette France présenté à la concertation comprenait :

- la création d'un parking d'une vingtaine de places au nord de la halte ferroviaire à l'extrémité de l'allée du Haut-Lévêque sur une parcelle appartenant à Bordeaux Métropole,
- le réaménagement de la rue de la Métropole jusqu'à la rue Notre Dame de Lorette,
- le réaménagement de la rue Martin Luther King jusqu'à la rue du Chanoine Lilet,
- le réaménagement de la rue du Chanoine Lilet entre la rue Martin Luther King et l'avenue de Magellan,
- le réaménagement de l'allée du Haut-Lévêque entre l'avenue du Chatenet et la gare de Pessac Alouette,

- l'aménagement d'une liaison piétonne au nord de la halte ferroviaire entre l'allée du Haut-Lévêque et le pont de l'avenue du Haut-Lévêque,
- l'aménagement de cheminements piétons et deux roues, avec une réhabilitation et un meilleur éclairage du tunnel existant sous le passage supérieur du Haut-Lévêque.

Par la délibération n°2015/0481 du 25 septembre 2015, le Conseil de Bordeaux Métropole a décidé de soumettre à concertation les objectifs suivants :

- **Rationaliser et améliorer** la lisibilité des échanges sur le secteur.
- **Améliorer** l'accessibilité et la sécurité vis-à-vis du réseau ferré national.
- **Inscrire** ce pôle au sein d'un maillage de réseaux de transport en commun structurants.
- **Marquer** le pôle d'échanges multimodal de Pessac Alouette France avec la localisation de deux espaces d'aménagements privilégiés :
  - o un espace partagé, multifonctionnel et sous forme de parvis au nord de la voie ferrée,
  - o un espace partagé avec une écriture plus végétale au sud de la voie ferrée à l'extrémité de la rue Martin Luther King à l'emplacement du retournement actuel.
- **Intégrer** les espaces publics du quartier et ceux du pôle en garantissant une qualité urbanistique et paysagère.

Il faut noter que la liaison cyclable Domaine universitaire / Cestas Gazinet passe au pied de la halte ferroviaire.

Ce pôle d'échanges entre dans le cadre de la programmation du contrat de co-développement 2015-2017, fiche d'action n° C033180008 concernant la commune de Pessac.

La concertation a été menée en application de l'article L.300-2 du Code de l'urbanisme devenu l'article L103-2 du Code de l'urbanisme au 1<sup>er</sup> janvier 2016 qui fait obligation aux collectivités publiques, d'organiser une concertation associant la population à l'élaboration des projets d'investissements routiers d'un montant supérieur à 1,9 millions d'euros.

Les modalités d'animation et d'organisation de cette concertation ont été établies en lien avec la commune concernée conformément aux dispositions de la délibération n°2015/0481 du 25 septembre 2015.

Cette délibération relative à l'ouverture de la concertation fixait les modalités suivantes :

- dépôt d'un registre et d'un dossier de présentation à la mairie de Pessac, à la direction territoriale sud, et à la direction des grands travaux et des investissements de déplacement de Bordeaux Métropole;
- communication des pièces du dossier de concertation sur le site *participation.bordeaux-metropole.fr*, avec possibilité au public de laisser ses contributions.

Cette concertation a été ouverte le 14 décembre 2015, et clôturée le 29 février 2016, le public en ayant été informé préalablement par voie de presse et d'affichage.

Une réunion publique a été organisée à l'hôtel de ville de Pessac le Jeudi 28 janvier 2016.

Le public en a été informé par voie de presse et d'affichage :

- l'avis de réunion publique a été publié dans le journal Sud-Ouest le 22 janvier 2016,
- l'avis a été mis en ligne sur le site *participation.bordeaux-metropole.fr*,
- l'avis de réunion a été affiché à la mairie de Pessac, à la direction territoriale sud et à l'Hôtel de Bordeaux Métropole.

Cette réunion publique, durant laquelle un powerpoint de présentation a été commenté, a permis de rappeler les objectifs du projet, de présenter des propositions d'aménagement ainsi que le plan de circulation du quartier, les flux piétons, vélos et un planning prévisionnel.

Le diaporama de cette réunion publique a été versé dans les pièces de la concertation et mis à la disposition du public le 8 février 2016.

Le public a été informé par voie de presse et d'affichage du versement de cette pièce complémentaire :

- par annonce dans le journal Sud-Ouest le 5 février 2016,
- sur le site participation.bordeaux-metropole.fr,
- par voie d'affichage à la mairie de Pessac, à la direction territoriale sud et à l'Hôtel de Bordeaux Métropole.

## **2 - Bilan de la concertation**

Il convient maintenant de dresser le bilan de la concertation.

Le public a eu la possibilité de prendre connaissance des pièces du dossier de concertation tant sur les lieux disposant de registres que sur le site Internet. Il a également pu apporter ses contributions sur les différents registres.

La décomposition des remarques est la suivante :

- 5 contributions sur le registre déposé à la mairie de Pessac ;
- aucune contribution sur le registre déposé à la direction territoriale sud ;
- aucune contribution sur le registre déposé à la direction des grands travaux et des investissements de déplacement ;
- 11 contributions sur le registre mis en ligne sur le site internet dont 1 contribution identique déposée également sur le registre de la mairie de Pessac.

15 contributions distinctes ont donc été déposées sur les différents registres, parmi lesquelles 9 contributions individuelles et 6 contributions collectives (élus, associations, comités de quartier).

Aucune opposition au projet global n'a été exprimée. Les contributeurs accueillent favorablement le projet tout en exprimant des pistes d'amélioration ou des demandes de modifications.  
Toutes les contributions présentent des commentaires sur le projet ou des propositions.

L'ensemble des contributions est consultable dans les locaux de la direction des infrastructures et déplacements de Bordeaux Métropole, Immeuble Laure Gatet, 39-41 cours du Maréchal Juin à Bordeaux, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

### **a) Contributions émises sur les registres**

L'ensemble des avis recueillis permet de relever des attentes ou remarques portant particulièrement sur :

- ***L'opportunité du projet***

La majorité des contributeurs est favorable au projet.

- ***La traversée de la voie ferrée par les riverains***

Les riverains sont habitués à emprunter le passage planchéié pour traverser les voies bien qu'il soit réservé aux usagers SNCF. SNCF réseau est contrainte de le supprimer pour des raisons de sécurité. Les riverains sont donc inquiets quant aux facilités de traversée des voies, la distance à parcourir.  
Certains riverains proposent qu'un passage souterrain soit réalisé. Un des contributeurs relève a contrario les inconvénients qu'aurait ce dispositif (coût, emprises conséquentes, accès des riverains, délai de réalisation...).

- ***Le plan de circulation des véhicules légers et du bus scolaire***

Le projet présente une mise à sens unique de l'allée du Haut-Lévêque. Les contributeurs se concentrent quant à eux sur la circulation des rues côté nord prévues non modifiées par rapport à l'existant. Il ressort à plusieurs reprises une demande de :

- mise en sens unique de la rue des acacias dans le sens rue Saint-Aignan vers avenue du Haut-Lévêque, ceci impliquant également le déplacement de l'arrêt du bus scolaire ;
- mise en sens unique de l'avenue du Châtenet dans le sens allée du Haut-Lévêque vers rue Saint-Aignan ;

Le maintien à double sens de la rue des anciennes écoles est également contesté.

En parallèle, un contributeur considère que l'allée du Haut-Lévêque pourrait rester à double sens pour éviter la saturation de la rue des anciennes écoles alors que plusieurs contributeurs approuvent ou intègrent dans leur analyse le choix du sens unique.

- ***Le stationnement des véhicules légers***

Un contributeur sollicite une place dépose-minute au nord et au sud de la gare.

Il est également proposé de prévoir des places destinées aux personnes à mobilité réduite, aux pratiquants du covoiturage et aux personnes avec enfants en bas âge.

Pour éviter les voitures ventouses, un contributeur propose une zone de stationnement réglementé avec des macarons pour les riverains et un niveau d'amende dissuasif. Un autre contributeur propose la distribution d'un badge « stationnement résident gare de l'Alouette ».

Il est également proposé que le parking de 20 places soit payant afin de ne pas entrer en concurrence avec le parc relais (P+R) situé de l'autre côté de l'avenue du Haut-Lévêque.

Côté sud, un contributeur s'interroge sur la présence de places sur la rue Martin Luther King craignant le stationnement de voitures ventouses.

- ***La circulation vélos***

Pour la circulation des vélos au droit de la halte, des contributeurs souhaitent :

- que les escaliers soient équipés d'une goulotte pour permettre le passage des vélos ;
- que la dimension des ascenseurs permette aux cyclistes d'y mettre leur vélo ;
- que l'entrée dans l'ascenseur se fasse d'un côté et la sortie de l'autre côté ;
- qu'un plan incliné soit réalisé côté nord des voies comme cela a été fait côté station tramway pour pouvoir pallier les pannes éventuelles des ascenseurs et faciliter les circulations.

Un contributeur demande que des double-sens cyclables soient maintenus sur les voies à sens unique.

Sur l'avenue du Haut-Lévêque, la circulation des cyclistes est évoquée à plusieurs reprises. Les usagers souhaiteraient pouvoir circuler sur la voie BHNS (Bus à haut niveau de service) ou sur les couloirs de bus à condition que l'entrée / sortie soit pratique. L'autre souhait évoqué consisterait à élargir l'avenue du Haut-Lévêque par encorbellement pour construire un trottoir et des pistes cyclables. Pour cela, le positionnement des ascenseurs doit être prévu pour permettre cet élargissement.

- ***Le stationnement vélos***

Il est évoqué la nécessité de sécuriser le stationnement des vélos de part et d'autre des voies avec des abris vélos fermés, surveillés par caméras avec recharge vélos électriques.

Le positionnement de la station V3 n'est pas jugé comme étant optimal pour les usagers venant de l'ouest.

- ***Le cheminement des piétons***

Un contributeur souhaite que le cheminement d'accès des piétons vers les deux ascenseurs soit optimisé afin d'éviter de passer sur les quais SNCF tout en réduisant la distance à parcourir. De part et d'autre de la voie, il propose donc des cheminements directs entre les pieds des escaliers et les accès aux ascenseurs.

- ***Le réaménagement de la rue de la Métropole jusqu'à la rue Notre Dame de Lorette***

Un contributeur fait valoir qu'il ne lui paraît pas nécessaire de réaménager la rue de la Métropole jusqu'à la rue Notre Dame de Lorette au regard de son état actuel, ne trouvant pas intéressant que soit réalisé un investissement pour du stationnement.

- ***La création d'une liaison rapide de transport collectif***

Différents contributeurs profitent de la présente concertation pour solliciter une liaison rapide grand Bersol / Aéroport afin de regrouper les bassins d'emplois et décongestionner la rocade. Cette liaison est également envisagée vers le Bioparc et dans son sens large jusqu'au Haillan.

- ***Les modalités d'accès et d'usage du Parc Relais***

Plusieurs contributeurs souhaiteraient que les usagers du TER et du BHNS puissent avoir accès au parc relais afin de réduire les stationnements sur voirie.

Le tarif du P+R est en outre jugé trop peu incitatif.

- ***L'élargissement de l'avenue du Haut-Lévêque par encorbellement***

Différents contributeurs sollicitent l'élargissement de l'avenue du Haut-Lévêque en créant au droit de l'ouvrage des passerelles par encorbellement ceci afin :

- d'aménager des cheminements doux sur ces encorbellements,
- de faciliter la création d'une voie bus à haut niveau de service (BHNS) sur l'avenue du Haut-Lévêque.

- ***Autres contributions***

Les contributions ci-dessous ont été exprimées mais ne concernent pas directement le projet de pôle multimodal mené par Bordeaux Métropole :

- ***L'équipement de la halte - la création d'un bâtiment***

Les contributeurs sollicitent différents niveaux d'équipement pour la halte :

- des abris sur quais protégeant de la pluie efficacement ;
- des automates ; une « billetterie » multimodale ; un espace accueil information ;
- éventuellement un guichet de vente de titres et des abris chauffés en fonction de la fréquentation ;
- un bâtiment avec commerces (point relais, journaux, boisson, café) ;
- la création d'une gare ;
- une rehausse des quais.

Ces aménagements relèvent de la compétence de la Région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes et de la SNCF. Des discussions sont en cours sur certains de ces équipements.

- ***La création d'une résidence d'hébergement pour les familles des malades - Le classement de parcelles en espaces boisés classés et traitement végétal***

La proximité des centres hospitaliers est source de déplacements. Au vu de la diversité des modes de transports, la réalisation d'une telle résidence dans le périmètre est perçue comme pouvant réduire l'utilisation des véhicules personnels.

Le syndicat de quartier France exprime une demande de classement en espace boisé classé :

- l'espace boisé situé le long de la rue de la Métropole, face à la future gare ;
- le triangle boisé qui lui fait face côté nord, limité d'un côté par l'avenue du Haut-Lévêque, d'un autre côté par la voie ferrée et sur le troisième côté par des habitations existantes.

Par ailleurs, le syndicat de quartier sollicite que le triangle Magellan / Lillet / Haut-Lévêque retrouve son aspect végétal et s'oppose à toute construction sur cet espace.

Ces différentes sollicitations relèvent de l'opération urbaine menée par la Fab sur ce secteur.

## **b) Réponses du Maître d'Ouvrage**

Les études se poursuivent sur le projet afin d'apporter toutes les réponses aux questions abordées dans les contributions. Cependant, le maître d'ouvrage apporte d'ores et déjà quelques réponses aux remarques du public sur ce qui est sa compétence et apporte les informations dont elle a connaissance pour ce qui concerne les compétences de ses partenaires, sans pouvoir s'engager pour eux.

### **• La traversée de la voie ferrée par les riverains**

Le passage planchéié existant est d'ores et déjà interdit aux riverains. La SNCF prévoit de le supprimer pour des raisons de sécurité. L'accès au pont de la rue du Haut-Lévêque sera amélioré : la SNCF prévoit la reprise des escaliers et la mise en place d'ascenseurs.

Par ailleurs, la SNCF prévoit que les quais soient rapprochés du pont réduisant ainsi la distance à parcourir pour les utilisateurs qui souhaiteront traverser la voie ferrée.

Le projet d'aménagement de Bordeaux Métropole tient compte des futures interventions SNCF.

Concernant la création d'un passage souterrain, une telle réalisation est trop onéreuse et inadaptée à l'espace restreint au droit de la halte du fait des rampes pour personnes à mobilité réduite qui devraient être réalisées. De plus, le passage supérieur existant est à proximité immédiate et permet le même franchissement pour les riverains.

### **• La circulation des véhicules légers, des vélos et du bus scolaire**

Au regard de la mise en sens unique de l'allée du Haut-Lévêque vers le pôle multimodal et des préoccupations relevées par les riverains sur les rues du quartier comprises entre l'avenue Saint-Aignan et l'avenue du Haut-Lévêque, un plan de circulation des véhicules légers, des vélos et du bus scolaire sera étudié et fera l'objet de propositions dans les phases études ultérieures sous l'égide de la mairie qui détient les pouvoirs de police en la matière.

Concernant la circulation des vélos sur l'avenue du Haut-Lévêque, celle-ci est équipée sur chaque sens de bandes cyclables réglementaires réalisées dans le cadre de l'extension de la ligne B de tramway.

A propos de la circulation des vélos au droit de la halte, la SNCF prévoit que les escaliers soient repris et équipés d'une goulotte pour permettre le passage des vélos.

Concernant les caractéristiques de l'ascenseur et les cheminements vers l'ouvrage supérieur, la SNCF sera sollicitée pour communiquer à Bordeaux Métropole les options retenues (ascenseur accessible aux cyclistes...).

### **• Le stationnement des véhicules légers**

Côté nord, le projet rationalise et organise le stationnement sur le secteur en créant un parking de 20 places ouvert à tous, libérant ainsi un parvis et les accès riverains au droit de la halte. Il est précisé que l'évolution vers une zone de stationnement réglementé relève des pouvoirs de police du Maire.

L'accès et la dépose à la gare se faisant de part et d'autre des voies, il est donc naturellement envisagé d'avoir aussi une zone de stationnement côté sud.

Concernant les demandes de stationnement spécifiques (personnes à mobilité réduite, dépose minute, utilisateur de covoiturage, personnes avec enfants en bas âge), la réflexion sur ces sujets sera poursuivie au

stade des études avant-projet en prenant en compte les contraintes réglementaires, l'opportunité et la pertinence de telles implantations.

- ***Le stationnement vélos***

La Région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes prévoit la mise en place de deux abris vélos sécurisés, un de chaque côté des voies en lien avec la SNCF.

- ***Le cheminement des piétons***

L'optimisation des cheminements piétons vers les ascenseurs, en réduisant le cheminement sur les quais, sera étudiée en lien avec la SNCF.

- ***Le réaménagement de la rue de la Métropole jusqu'à la rue Notre Dame de Lorette***

L'aménagement présenté à la concertation ne comporte pas de stationnement sur la partie comprise entre le passage souterrain piétons, cyclistes et la rue Notre Dame de Lorette.

Au vu de la contribution sur ce sujet et de l'avis des services, il est proposé de ne pas réaliser d'aménagement supplémentaire sur ce tronçon de la rue de la Métropole dans le cadre du projet de pôle multimodal.

- ***La création d'une liaison rapide de transport collectif***

Le projet d'aménagement du pôle multimodal prend en compte une liaison bus entre le pôle multimodal et l'aéroport prévue au titre de l'opération « desserte en transports en commun de la zone d'activités aéroportuaire » dont la concertation a été récemment clôturée.

- ***Les modalités d'accès et d'usage du Parc Relais***

Dans le cadre de la stratégie métropolitaine des mobilités, la mise en place d'une tarification différenciée des parcs relais sera étudiée afin notamment de favoriser un report modal le plus en amont possible et réduire le kilométrage parcouru en voiture dans l'agglomération.

D'ores et déjà, un abonné Modalis (abonnement Ter + Tbc) peut accéder au parc relais.

- ***L'élargissement de l'avenue du Haut-Lévêque par encorbellement***

Les ascenseurs, sous maîtrise d'ouvrage SNCF, sont prévus positionnés pour être compatibles avec un éventuel encorbellement au droit de l'ouvrage de l'avenue du Haut-Lévêque. L'élargissement de l'avenue du Haut-Lévêque par encorbellement n'est pas prévu dans le présent projet.

Les cheminements depuis les quais TER se feront via les ascenseurs et le trottoir existant sur l'ouvrage pour rejoindre la station Tramway.

Suite à cette concertation, les études vont être poursuivies sur l'ensemble du périmètre du pôle multimodal.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la présente délibération :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2141-1 et suivants,

**VU** le Code de l'urbanisme notamment ses articles L103-2 et L103-3 définissant les modalités de la concertation ainsi que l'article L103-6 relatif à l'arrêt et au bilan de la concertation,

**VU** la délibération n°2015/0481 du 25 septembre 2015 validant la décision d'ouvrir une concertation publique préalable à la réalisation du pôle d'échanges multimodal de Pessac Alouette France,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT** que l'analyse des contributions montre que le public est globalement favorable au projet de création du pôle d'échange multimodal à Pessac Alouette France ;

**CONSIDERANT** les documents et études versés à la concertation ;

**CONSIDERANT** que les enjeux liés à ce projet et les objectifs en découlant sont globalement partagés par le public ;

**CONSIDERANT** qu'au regard de ces objectifs, les expressions du public sont majoritairement favorables à la réalisation du pôle d'échanges multimodal de Pessac Alouette France suivant les dispositions d'aménagement versées à la concertation ;

## **DECIDE**

**Article 1** : D'approuver le bilan de la concertation préalable relative à la réalisation du pôle d'échanges multimodal de Pessac Alouette France, et de retenir le projet dans ses caractéristiques essentielles, tel que décrit ci-dessus,

**Article 2** : De tenir à disposition du public pendant une durée d'une année les observations relatives à cette concertation, à la direction des infrastructures et déplacements de Bordeaux Métropole, Immeuble Laure Gatet, 39-41 cours du Maréchal Juin à Bordeaux, aux jours et heures habituels d'ouverture au public,

**Article 3** : D'autoriser le Président à poursuivre toutes les études nécessaires à l'élaboration de ce projet, dans le respect des engagements pris ci-dessus.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.  
Abstention : Monsieur DUBOS, Madame TOURNEPICHE;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 27 mai 2016

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>15 JUIN 2016</b>	Pour expédition conforme, le Vice-président,  Monsieur Christophe DUPRAT
<b>PUBLIÉ LE :</b> <b>15 JUIN 2016</b>	